

Exercice 2008 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 14 juin 2007, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Contrat entre le Centre Français d'exploitation du droit de Copie et la Ville concernant le droit de reproduction par reprographie d'œuvres protégées pour les photocopies effectuées dans le cadre pédagogique pour les étudiants de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts (montant annuel : environ 140 €).

II - Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon par une convention en date du 30 novembre 2007 une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour le financement des dépenses destinées à la réalisation des travaux pour la restructuration des locaux Bains-Douches rue de la Madeleine.

C'est ainsi qu'une somme de 200 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 66 000 € au titre d'une subvention,
- 134 000 € au titre d'un contrat de prêt sans intérêt remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 13 400 €.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.5039.20200. La première des échéances sera exigible dans les deux mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2009.

2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à la Ville de Besançon un prêt Renouvellement Urbain destiné à financer des opérations de renouvellement urbain sur le quartier de Planoise, notamment l'esplanade du pôle d'animation et l'opération «provision reprise de réseaux».

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 435 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Révisable 3,45 % indexé sur le Livret A
- Echéances : Annuelles
- Taux annuel de progressivité : 0 %

La révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité se fait en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Ce prêt sera mobilisé courant février 2008.

3) Signature d'un contrat de mise à disposition d'une ligne de trésorerie

Une procédure de mise en concurrence pour un crédit de trésorerie de 20 millions d'euros a été engagée auprès de 9 établissements, dont 4 ont présenté une offre dans les délais.

Dans sa séance du 26 novembre 2007, la Commission des achats a examiné les propositions reçues et émis un avis favorable pour retenir l'offre du Crédit Mutuel Centre-Est Europe dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du contrat : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008
- Crédit de trésorerie indexé sur le taux EONIA
- Marge : EONIA + 0,05 %
- Commissions : Néant
- Intérêts calculés et payables trimestriellement.

Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté par le Crédit Mutuel. Les intérêts cessent de courir le jour où le remboursement est constaté par le Crédit Mutuel.

III - Marchés passés dans le cadre des procédures formalisées

Objet du marché	Date de la CAO	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Assurance responsabilité générale et risques annexes	29/10/2007	PNA 75009 Paris	117 955,22 € TTC/an (marché passé pour 5 ans)
Renforcement de conduite d'eau potable rue Mirabeau	12/10/2007	VAL TP 25800 Valdahon	210 145,10 € HT

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 15 février 2008.